

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003023

Direction des
affaires culturelles -
Service patrimoine
et musée – Demande
de subvention
Région Sud PACA
pour la
conservation-
restauration du
tableau de Jean
Daret de la basilique
Sainte-Anne

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Basilique Sainte-Anne constitue le premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville. À ce titre, la ville a souhaité engager des travaux de restauration d'une partie du mobilier conservé dans ce lieu.

Madame le Maire rappelle également que le premier chantier qui a porté sur les 9 tableaux du chœur a été achevé en 2022 et que l'inventaire du patrimoine mobilier est en cours de finalisation.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une exposition monographique sur le peintre Jean Daret (1614-1668) se tiendra au Musée Granet à Aix-en-Provence à l'été 2024. La ville d'Apt a été sollicitée pour le prêt du tableau intitulé « La sainte Famille et sainte Anne et le jeune saint Jean-Baptiste (ou sainte Élisabeth) », peint par Jean Daret en 1668. Afin de poursuivre son plan de restauration du mobilier de la basilique et de pouvoir valoriser ce tableau méconnu ~~conservé sur Apt, la ville~~

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230711-003023-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023

souhaite engager sa restauration.

Madame le Maire souligne que les travaux de conservation-restauration sur ce tableau sont divisés en deux phases de deux lots chacune. La première phase comprend le lot 1 relatif à la dépose, le traitement, le transport de la toile et du châssis au CICRP, le transport du cadre en atelier et la restauration du cadre et le lot 2 relatif à l'étude préalable de la toile et du châssis avant restauration. Cette étude ayant été rendue, le cahier des charges pour la restauration de la toile et de son châssis a été rédigé et a donné lieu à une consultation pour la deuxième phase, aujourd'hui achevée. Cette consultation était divisée en deux lots : conservation-restauration du châssis (lot 1) et conservation-restauration de la toile (lot 2). Après analyse des offres et négociation, le premier lot sera confié à l'entreprise Tournillon et le deuxième à l'atelier Matsunaga.

Madame le Maire précise que le coût des opérations pour le lot 1 est de 3736,81 € HT (soit 4484,17 € TTC) et de 29165,50 € HT (soit 34998,60 € TTC) pour le lot 2.

Madame le Maire annonce enfin que les travaux d'inventaire du patrimoine mobilier étant en cours sous le contrôle scientifique du service Patrimoine, traditions et Inventaire de la Région Sud PACA suite à la convention validée le 16 octobre 2019, la Ville d'Apt est éligible au dépôt d'une demande de subvention du dispositif régional « chaîne patrimoniale ». À ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Région Sud PACA, pour l'année 2023, une subvention d'un montant égal à 40% du montant hors taxe des travaux prévus, soit 13161 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

CONSIDERE qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés en matière de conservation et de restauration de l'ancienne Cathédrale Sainte-Anne, premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville.

CONFIRME, la décision de procéder aux opérations de conservation-restauration du tableau de Jean Daret qui participera au rayonnement de la ville d'Apt lors de son exposition à Aix-en-Provence.

DIT, que la dépense est financée par les crédits inscrits à l'article 2161, de l'opération 324 (entretien du patrimoine culturel), de l'exercice budgétaire 2023.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 13161 € pour la conservation-restauration du tableau.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230711-003023-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023